

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havae, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS sont des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12 47	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	Nonsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	5h25	7h54
Mercuès. — Arrivée.	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	8 30	10 30	Fumel. — Arrivée.	7 37	9 37	5 37	7 57
Parnac. — Arrivée.	5 39	1 7	6 7	7h48	3h 34	7h34	6 50	1 45	Soturac Touzac. — Arrivée.	7 50	9 49	5 53	8 10
Luzach. — Arrivée.	5 47	1 20	6 16	10 58	5 46	11 6	8 30	4 45	Duravel. — Arrivée.	8 2	9 57	6 7	8 19
Castelfranc. — Arrivée.	6 3	1 43	6 37	3 28	4 18	—	—	—	Puy-l'Evêque. — Arrivée.	8 11	10 6	6 20	8 28
Puy-l'Evêque. — Arrivée.	6 17	2 »	6 49	9 34	—	—	—	—	Castelfranc. — Arrivée.	8 30	10 20	6 43	8 46
Duravel. — Arrivée.	6 27	2 14	6 58	9 42	—	—	—	—	Luzach. — Arrivée.	8 44	10 32	7 2	9 »
Soturac Touzac. — Arrivée.	6 37	2 27	7 7	7 45	42 42	7 53	5h50	2h	Parnac. — Arrivée.	8 55	10 41	7 18	9 11
Fumel. — Arrivée.	7 1	2 44	7 19	12 39	4 39	3 4	7 15	2	Mercuès. — Arrivée.	9 7	10 52	7 35	9 23
Nonsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26	—	—	—	—	—	Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 8 Avril 1875.

Les feuilles républicaines de Paris sont unanimes, ou presque unanimes, à prêcher l'union des membres de l'Assemblée nationale qui ont formé la majorité du 25 février, à la suite de concessions réciproques et honorables pour tous. En province, au contraire, certaines feuilles républicaines trouvent que cette majorité a trop duré et qu'il en faut bien vite une nouvelle, sans se préoccuper d'examiner si cela est pratiquement réalisable, et s'il est possible d'arriver à autre chose qu'à des modifications et à des changements de tactique sur les confins de l'extrême gauche et du centre droit, qui sont les deux pôles de la majorité du 25 février.

Nous pourrions renvoyer les patrons de ce dernier système à la lecture du journal le mieux fait et le plus habile que le parti démocratique ait jamais eu, la République française, avec laquelle nous sommes en complet et absolu désaccord sur un grand nombre de points, mais qui a au premier degré l'intelligence de la situation, et qui en défendant souvent des idées qui ne sont point les nôtres, comprend fort bien que toute majorité n'est jamais pleinement unie sur toute chose, et que chacun y conserve sa liberté d'action pour sa foi religieuse, pour son programme économique, et pour ses préférences législatives ou ministérielles.

Au lieu de nous borner à ce simple conseil de lire avec attention la République française, nous aimons mieux dire tout simplement à MM. les purs que, si les conservateurs du centre droit et du groupe Target se retirent de la majorité, la politique constitutionnelle du 25 février se trouverait en minorité flagrante. Est-ce là ce que l'on veut?... La République n'était pas si tentante qu'on ait pu avoir la fantaisie de la prendre de vive force. On a fait un mariage de raison, et non un mariage d'inclination. Que Messieurs les purs y prennent donc garde, et surtout qu'ils se souviennent que le divorce est un des articles de leur credo politique!

Nous ne disons pas cela pour nos amis, qui suivent la ligne droite sans s'inquiéter des oppositions et des rancunes que soulève toujours l'accomplissement du devoir, et qui veulent maintenir l'indépendance et la franchise de leur attitude. Nous disons cela pour beaucoup d'autres dans les divers départements de France, en nous plaçant au point de vue général qui seul nous préoccupe. C'est en effet un singulier moyen de prosélitisme, dans ce malheureux pays où les plus cruels désastres sollicitent l'abnégation, le dévouement et le sacrifice de tous les bons citoyens, que de venir dire à ceux qui ont pour-

suivi l'organisation d'un gouvernement fort, pouvant convenir au plus grand nombre :

La maison est à nous; c'est à vous d'en sortir.

Le Journal des Débats publie à ce sujet un article de M. John Lemoine que nous reproduisons plus bas. M. John Lemoine est un des hommes qui ont fait les plus grands efforts pour le rétablissement de la monarchie traditionnelle. Il ne croit pas, et nous sommes de son avis, que la France doive se passer de gouvernement, parce que la monarchie tricolore et constitutionnelle, (la seule qui ait des chances de réussite et de durée), s'est trouvée complètement écartée par suite d'une obstination que l'histoire essaiera vainement d'expliquer et de comprendre.

On lit dans le Journal des Débats :

Le courant qui de jour en jour se détermine dans l'opinion peut paraître lent, mais il est profond, il est pesant, et il amasse et rassemble dans son passage les éléments d'une force irrésistible. Le pays, qui cherchait sa voie, est encore incertain de l'avoir enfin trouvée; il était nécessaire qu'elle lui fût montrée. C'est ce qui vient d'être fait.

Deux ministres, celui qui préside à l'administration des lois, et celui qui préside à l'éducation publique, ont parlé clairement. On ne se rend peut-être pas encore bien compte de l'immense importance de ces déclarations du gouvernement. La circulaire du garde des sceaux, ministre de la justice, est le point de départ d'un ordre de choses nouveau; c'est, pour la première fois depuis quatre ans, une affirmation. Et quand cette interprétation de la loi souveraine vient d'un homme qui, avant de redevenir le chef de la justice, a été si longtemps l'honneur et la gloire du barreau, elle acquiert une autorité qui doit s'imposer à tout le pays.

C'est pour la première fois que le gouvernement parle français, et qu'il appelle les choses par leur nom. La république se nomme la république, et tous les adjectifs qu'on pourra y joindre ne seront que des serviteurs du substantif. On peut faire du casuisme à propos des préfets qui se dispensent de mettre les mots : République française » en tête des affiches de la Constitution. Sans aucun doute, des Américains s'inquièteraient fort peu d'une pareille omission; ils savent qu'ils sont en république. Mais la majorité des Français ne sait pas exactement sous quel régime elle vit, et il n'y a pas longtemps qu'elle ne le savait pas du tout. Depuis bientôt cinq ans la France n'avait point de forme légale de gouvernement; cette question était un terrain libre où se retrouvaient et se rencontraient tous les partis avec leurs droits ou avec leurs prétentions. C'est cet état provisoire qui a cessé. Le ministre de la justice a catégoriquement constaté ce changement. « Les » partis, a-t-il dit, se sont fait une guerre vive et » constante par divers moyens que nous ne pouvons » laisser employer contre un gouvernement légale- » ment établi. » C'est clair.

Si nous avons cru pouvoir adresser quelques reproches aux premières déclarations du ministre, c'est parce que nous n'y trouvions pas la constatation assez nette de cet immense changement qui s'est accompli dans l'état du pays. L'inconvénient de ce langage, c'était de nous laisser croire que nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier. Nous n'avons pas la simplicité de penser que, parce qu'on a nommé la république, on l'a faite. Mais on

l'a faite la loi, et la France a aujourd'hui un gouvernement « défini et légal. » Ce n'est donc point seulement dans leurs affiches que les préfets doivent faire entrer cette notion et cette formule, c'est dans leurs cervelles.

Nous parlons sans enthousiasme; nous avons, en d'autres circonstances, assez clairement exprimé nos préférences, et il nous reste la tristesse de les avoir vu périr. Mais nous parlons ainsi que doivent le faire des citoyens dévoués au bien du pays, comme soumis à ses lois. La première attitude du gouvernement pouvait laisser croire qu'il hésitait lui-même à comprendre l'étendue de sa mission et à assumer l'obligation de la remplir. Le langage du ministre de l'instruction publique parlant à une assemblée d'hommes raisonnables venus de tous les points de la France, et celui du garde des sceaux et gardien de la justice s'adressant aux procureurs généraux de la république, nous disent que nous avons désormais un gouvernement légal, ayant un nom et une forme, des lois pour le défendre, et des tribunaux pour défendre les lois.

JOHN LEMOINE.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 7 avril.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à 9 heures, à l'Élysée; mais en l'absence de plusieurs membres du Cabinet, et notamment de M. Dufaure qui est dans la Charente-Inférieure, et de MM. Caillaux et de Meaux, il est à peu près certain qu'il n'a abordé aucune question importante.

Il n'y a rien de vrai dans le récit fait hier, par l'Union, d'une prétendue conversation du Maréchal-Président, dans lequel ce dernier aurait exprimé son regret que M. Buffet ne marchât pas assez franchement dans le sens du vote du 25 février. Le récit en question est, d'ailleurs, si invraisemblable qu'il pouvait fort bien se passer de démentir.

On dément également la nouvelle de la démission du général Le Flô, notre ambassadeur à St-Petersbourg. Le général a parfaitement réussi auprès de la Cour de Russie, et il ne songe pas plus à quitter de lui-même un poste où il peut encore rendre de grands services, qu'on ne songe ici à lui donner un successeur.

M. le duc Decazes n'a pas quitté Paris, mais il se propose d'assister aux délibérations du conseil général de la Gironde qui, du reste, ne s'ouvre que le 19 avril.

Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du commerce se sont entretenus hier, très-longuement avec divers directeurs de ces deux ministères de la question de l'exercice des raffineries.

Il paraît certain que, dès le début de la session, la commission du budget sera saisie d'une proposition tendant à élever à la somme de 2 millions, comme en 1849, l'allocation annuelle de 600,000 francs que reçoit le président de la République. Cette proposition, si elle est faite, recevra probablement un accueil favorable de tous les partis.

Le budget de 1876, qu'élabore en ce moment le ministre des finances, contiendra un projet en six articles tendant à réprimer plus efficacement les fraudes dont la douane est l'objet.

Revue des Journaux

Français.

Tant que l'Assemblée est en session, on est tellement absorbé par le bruit des luttes de tribune, par l'anxiété des crises parlementaires, qu'on n'écoute pas les bruits du dehors et qu'on perd de vue les préoccupations de la politique étrangère. C'est regrettable. S'il en était autrement, on comprendrait peut-être mieux la nécessité de l'union, la folie criminelle des passions de parti. Au moins, en temps de vacances, le silence qui se fait à Versailles permet de mieux entendre ce qui se dit au-delà du Rhin et des Alpes; l'opinion devient plus attentive aux événements extérieurs plus utilement inquisiteur des périls à prévoir, des menaces à écarter. C'est un phénomène que nous avons déjà remarqué aux vacances de l'automne dernier, et qui se répète aujourd'hui. Sans doute, la France est condamnée par ses malheurs à une grande réserve, à une abstention parfois pénible. Cette réserve ne s'impose pas seulement à l'action de son gouvernement, elle s'impose même au langage de ses journaux. Nous en souffrons souvent. Toutefois, cette réserve ne saurait être l'indifférence, ni surtout l'ignorance. Alors même que nous nous interdisons d'agir et de juger, nous devons regarder et comprendre. C'est ce rôle d'observateur que nous tâchons de remplir, et dans lequel l'opinion est évidemment plus disposée à nous suivre en temps de vacances parlementaires.

Il se produit précisément en ce moment un fait qui est de nature à frapper l'attention. C'est le voyage de l'empereur d'Autriche en Italie. S'il s'agissait seulement de compléter la réconciliation de deux nations autrefois ennemies, on n'y attacherait pas tant d'importance. Mais, à tort ou à raison, on rattache cette entrevue aux questions soulevées par la politique religieuse de l'Allemagne, et aux prétentions, déjà manifestées par M. de Bismarck au gouvernement italien, d'intervenir dans le règlement de la situation faite au Pape. La mauvaise humeur visible avec laquelle les journaux de Berlin parlent du voyage de l'empereur d'Autriche donnerait à supposer qu'ils n'augurent pas bien de ce voyage pour les projets de la Prusse. Ainsi la politique religieuse de l'Allemagne devient, par le fait même du chancelier, une sorte de question européenne. Dès lors il est un problème qui domine tous les autres, c'est celui de l'indépendance du Pape, condition première et en quelque sorte fondamentale central de la liberté de conscience des catholiques.

Il y a longtemps que ce problème est débattu. Par le malheur des temps, la France n'a plus aujourd'hui dans ce débat le rôle qui lui appartenait autrefois. Mais, incident curieux, c'est l'Italie qui se trouve amenée à défendre la liberté du Pape contre les prétentions de l'Allemagne. Dans quelle mesure le fera-t-elle? Nous ne savons, et nous ne cherchons pas pour le moment à le savoir. Seulement, quelles que soient, en fait, les dispositions des hommes qui gouvernent l'Italie, il est impossible de ne pas remarquer combien la situation du Pape est précaire. Elle dépend, en effet, d'une simple loi qu'un gouvernement

seut changer sous la pression, soit des passions intérieures, soit d'exigences extérieures. Les grands politiques qui soutenaient, en contradiction avec M. Thiers, que la liberté du Pape pouvait exister sans le pouvoir temporel, doivent au moins confesser qu'ils n'ont pas encore trouvé la solution du problème. Est-ce une indépendance sérieuse, celle qui n'est garantie que par la sagesse avec laquelle un parlement et un ministère italiens résistent aux excitations de Garibaldi, ou la fermeté avec laquelle ils braveraient les menaces de M. de Bismarck? Et ce qui n'est pas fait pour diminuer les préoccupations des amis de la liberté religieuse, c'est que plusieurs esprits paraissent précisément se résigner à voir disparaître cette indépendance du Pape. Nous ne parlons pas seulement des radicaux grossiers du Progrès de Lyon, qui applaudissent cyniquement à la persécution. Mais le Temps, l'autre jour, ne disait-il pas : « En regardant » l'annexion de Rome au royaume d'Italie » comme imposée par la nature des choses, » nous avons constamment signalé la révolution dont cet événement menaçait la papauté. Il nous a toujours paru qu'en perdant le pouvoir temporel, le Pape perdrait la base de son action propre, que les Etats cesseraient d'avoir à compter avec lui, en un mot, qu'il cesserait d'être Pape au sens où il l'était autrefois. » Quel grand progrès en effet, bien fait pour réjouir des libéraux, que celui qui ne permettrait plus à un Pie VII ou à un Pie IX, au milieu de l'effacement et du silence de l'Europe, de défendre contre Napoléon I^{er} ou M. de Bismarck — ne fût-ce que par leurs protestations — le droit de la conscience et la liberté de la foi !

Journal des Débats.

Le voyage de l'empereur Guillaume en Italie sera probablement précédée par celui du prince impérial et de sa famille. La Gazette de Cologne nous apprend que la santé des jeunes enfants du prince a été très ébranlée durant un hiver particulièrement long et rigoureux. Il ne faut rien moins que le ciel et le climat d'Italie pour réparer les désordres causés par l'atmosphère brumeuse de l'Allemagne! Le prince, sa femme et ses enfants partiront donc les premiers pour Florence, où ils vont attendre l'empereur. Celui-ci les rejoindra vers le milieu du printemps, pour jouir avec eux des bienfaits de la saison. « On » affirme, dit le Times, que le voyage de » l'empereur ne se bornera pas à une seule » ville ni à quelques jours. » Et il ajoute, faisant une remarque que l'histoire confirme : « Les empereurs d'Allemagne, on le sait, ont » toujours eu de la difficulté à quitter l'Italie » dès qu'ils ont mis le pied sur cette terre, » dont le ciel et le soleil sont si splendides. »

Ce n'est ni le ciel ni le soleil qui attirent un autre empereur, François-Joseph, à Venise. Les journaux italiens qui lui souhaitent la bienvenue avec une courtoisie et un bon goût parfaits, considèrent l'entrevue de Victor-Émanuel avec son ancien adversaire comme un événement politique des meilleurs. Deux questions seront probablement agitées par les souverains, jadis ennemis, aujourd'hui allés naturels et sincères : le maintien de la paix et le règlement de la question religieuse. Toute la presse s'accorde à reconnaître que l'union de l'Italie et de l'Autriche servira à prévenir les conflits armés dont l'Europe est sans cesse menacée. Quant à la question religieuse, l'Italie et l'Opinion insinuent, à mots couverts, qu'elle pourrait bien être réglée d'une manière plus conforme aux traditions des deux pays qu'aux vues nouvelles de l'Allemagne. « L'Autriche et l'Italie, dit le premier » de ces journaux, ont déjà pris une position aussi nette que prudente. Et cette position est trop conforme aux convictions religieuses des deux peuples et aux principes libéraux qui inspirent les deux gouvernements pour qu'on puisse songer à l'abandonner. » L'Opinion, qui est favorable à l'alliance allemande, commence par attaquer la politique française, puis elle ajoute : « Alors même qu'on aurait isolé la France » dans cette question, le problème ne serait » pas résolu. Les trois grandes puissances » peuvent-elles se mettre d'accord? C'est ce » dont nous avons toujours douté et ce dont » nous douterons toujours; car, bien qu'il y ait là un intérêt commun, l'autonomie des » Etats et la liberté des peuples, chaque gouvernement néanmoins a une politique particulière à laquelle il tient... En certains » cas, l'attitude d'une puissance peut être inspirée par des considérations de politique privée plutôt que de liberté intérieure... » N'est-ce pas avouer que la politique italienne

ne s'inspirera pas des mêmes sentiments que la politique allemande? L'empereur Guillaume et sa famille auront à s'occuper d'autre chose que du soin de leur santé.

Liberté.

M. Simonneau, sous-intendant militaire, vient de publier sous ce titre : *Les effectifs et les budgets des armées européennes*, une étude de statistique comparée destinée à faire ressortir la force relative des diverses armées européennes, ainsi que les grandes lignes de leur organisation particulière.

Rien de plus instructif à lire, rien de plus utile à méditer que ces rapprochements. L'auteur a établi tous ses tableaux sur des renseignements authentiques relatifs à l'année 1874, de sorte qu'il nous donne la situation exacte de la puissance réelle des divers Etats au moment où nous sommes arrivés.

Les études du genre de celle dont nous parlons sont rares, car elles exigent qu'on aille chercher dans de nombreux recueils étrangers les renseignements qui y sont épars. Cette lourde tâche ne pouvait être abordée que par un officier ayant, comme M. Simonneau, la passion de l'étude, jointe au désir de se rendre utile à tous ses camarades.

Nous allons extraire de cette brochure quelques chiffres relatifs aux grandes puissances qui, par leur position géographique ou par leurs intérêts, semblent appelées à avoir une action quelconque sur les destinées de notre pays.

En Allemagne, en Autriche, en Angleterre, la durée du service militaire est de douze ans; elle est de quinze ans en Russie, et de vingt en France et en Italie.

Le nombre des jeunes gens qui atteignent annuellement l'âge auquel commence le service, est, pour ces diverses puissances :

Russie.....	665.000 hommes.
Allemagne.....	345.000 —
France.....	344.000 —
Autriche.....	337.000 —
Angleterre.....	280.000 —
Italie.....	260.000 —

Après le nombre des hommes disponibles, l'élément le plus important à connaître est la situation financière, c'est-à-dire les revenus dont une portion plus ou moins grande peut être appliquée aux dépenses militaires. Nous verrons ensuite comment le budget de la guerre de chaque nation lui permet d'organiser son armée.

Les budgets généraux ordinaires, pour 1874, sont les suivants :

Russie.....	2 838.260.000 fr.
Russie.....	2.500.548.000
Allemagne.....	2.257.816.000
Angleterre.....	2.109.593.000
Autriche.....	1.572.804.000
Italie.....	1.345.297.000

La fraction de ses recettes, qui est affectée aux dépenses de l'armée, varie suivant les pays, par suite de la façon plus ou moins économique dont on a cherché à encadrer les troupes ou à assurer les divers services.

Nous trouvons que le budget de la guerre est ainsi fixé :

En Russie.....	36 0/0 du budget général.
En Angleterre.....	31 0/0 —
En France.....	31 0/0 —
En Allemagne.....	26 0/0 —
En Autriche.....	20 0/0 —
En Italie.....	17 0/0 —

Ces dépenses comprennent ce qui est relatif à l'armée de mer.

Les budgets spéciaux du ministère de la guerre (ordinaire et extraordinaire), s'élèvent, pour 1874, aux sommes suivantes :

Russie.....	788 millions
France.....	719 —
Allemagne.....	488 —
Angleterre.....	378 —
Autriche.....	255 —
Italie.....	210 —

Total..... 2 838 millions

Les six grandes puissances dépensent donc en un an DEUX MILLIARDS HUIT CENTS MILLIONS pour l'entretien de leurs troupes. Ces sommes énormes servent à payer : la solde et l'entretien des troupes, les achats de matériel et les frais d'instruction de l'armée.

Il est intéressant de faire connaître quelle est la proportion des crédits alloués pour ce dernier point chez les nations que nous avons déjà citées.

En représentant par 100 le budget général de la guerre, on trouve pour les écoles militaires les chiffres suivants :

Autriche.....	5 6 0/0
Russie.....	2 8
Allemagne.....	2 7
Angleterre.....	2 2
Italie.....	1 8
France.....	1 6

C'est donc la France qui consacre le moins pour l'instruction de son armée.

Avec les budgets que nous avons faits connaître, les diverses nations entretiennent les effectifs de paix suivants :

Russie....	663.000 hommes et 88.000 chevaux.
France....	460 000 — 99.000 —
Allemagne.	438.000 — 97.000 —
Autriche..	248.000 — 46.000 —
Italie....	220.000 — 33.000 —
Angleterre.	189.000 — 26.000 —

En divisant le total du budget par le nombre d'hommes entretenus, on a le prix de revient de chaque soldat en temps de paix.

Voici ces résultats :

Angleterre.....	2.600 francs.
France.....	1.243 —
Russie.....	1.231 —
Allemagne.....	1.163 —
Italie.....	934 —
Autriche.....	900 —

En cas de guerre, les six nations que nous examinons peuvent mobiliser respectivement :

Russie.....	69 divisions complètes
Allemagne.....	56 — —
Autriche.....	54 — —
France.....	38 — —
Italie.....	28 — —
Angleterre.....	12 — —

Pour conduire ces troupes, il y a les cadres; c'est ici que les différences s'accroissent de plus en plus.

Voici, pour 1874, le nombre de soldats d'infanterie qui correspondent à 1 officier :

Angleterre.....	16 hommes.
France.....	21 —
Autriche.....	23 —
Italie.....	25 —
Allemagne.....	32 —
Russie.....	35 —

Dans l'artillerie, les différences sont encore plus sensibles. Pour 100 pièces on a :

En Allemagne.....	66 officiers.
Italie.....	75 —
Angleterre.....	83 —
France.....	121 —
Autriche.....	130 —
Russie.....	135 —

Il serait trop long de passer en revue tous les curieux rapprochements que M. Simonneau a groupés dans son ouvrage. Cette brochure sera certainement consultée avec fruit par tous ceux qui, jaloux de la grandeur de leur pays, voudront chercher dans les institutions des nations étrangères ce qui pourrait être imité utilement. L'auteur n'a pas voulu tirer lui-même toutes les conclusions qui ressortent de ses tableaux qu'il a dressés. Il a laissé ce soin aux lecteurs, se contentant de leur fournir tous les renseignements statistiques qu'ils pourraient avoir besoin de consulter.

Nous serons toujours heureux de signaler les travaux de ce genre. Notre littérature militaire, si riche à d'autres points de vue, est encore bien pauvre sur ce sujet. Cela tenait surtout au peu d'attention que l'on portait, avant 1870, aux publications étrangères. Tout le monde a compris le danger de cet isolement, mais il n'est pas donné à tous de pouvoir lire dans les textes étrangers les renseignements qu'ils renferment, c'est ce qui rend doublement méritoires les travaux qui ont pour but de les mettre à la portée de tous.

Journal de Paris.

Vous ignoriez l'existence de la Société pour l'amélioration du sort des femmes. Cette société a un comité de onze membres. Ces membres sont des bas-bleus, dont quelques-uns ont traîné déjà sur les journaux et les affiches. Ces bas-bleus sont les citoyennes ou les dames, mettons, pour leur faire plaisir, mesdames les citoyennes : Stella Blandy, Maria Deraisme, Hubertine Auclert, J. Richer, veuve Féresse-Deraisme, Anna Houry, M. Brucker, Henriette Caroste, Louise Laffite, Julie Thomas, Pauline Chanliac. Par exemple, nous ne vous renseignerons pas sur leur personne. Doit-on dire; mademoiselle ou madame Hubertine? Nous n'en savons rien. M^{lle} Henriette Caroste a-t-elle les cheveux rouges? Mystère! M^{lle} Maria Deraisme est le seul de ces bas-bleus que l'on rencontre quelquefois dans les bureaux de rédaction.

La Société pour l'amélioration du sort des femmes a un organe de publicité : l'Avenir des femmes. Qui a lu, qui a vu l'Avenir des femmes? Cette feuille de chou végétale dans l'ombre, broutée par les chenilles du bas-bleuisme. Mais la société a, pour les jours solennels, un organe retentissant, le Rappel; ou, plutôt, le Rappel ouvre, à l'occasion, ses colonnes à ces bas-bleus, qui, vous le pensez, sont radicaux.

Or, le Rappel publie une adresse des ci-

toyennes ci-dessus à M. Victor Hugo, sur la condition malheureuse des femmes, et la réponse du Maître à icelles.

De quoi croyez-vous que M^{mes} Stella et Hubertine se plaignent? De ce que les femmes du peuple sont forcées à un labeur viril, tout en donnant le sein au nourisson? De ce que l'ouvrière à l'aiguille ne peut subvenir à son existence? ou de quelque autre misère? Pas du tout. M^{me} Stella est indignée contre la tutelle du mari; M^{lle} Hubertine est furieuse contre l'incapacité politique de son sexe; et M^{me} veuve Féresse, faisant chorus, s'écrie, avec un accent de dougne outrée : « Nos lois mettent la femme hors la loi! Patatras! Lisez ce morceau bouffon : « Mère de famille, la femme est sans droit, ses enfants même ne lui appartiennent pas; épouse, elle a un tuteur, presque un maître; célibataire ou veuve, elle est assimilée par le Code aux voleurs et aux assassins; politiquement elle ne compte pas... Nos lois la mettent hors la loi... Bientôt peut-être, une Assemblée républicaine sera saisie de nos légitimes revendications... » M^{me} Stella ne nous dit point quelles sont ses légitimes revendications. M^{lle} Hubertine ne nous apprend pas quels sont ses désirs. La veuve nous laisse sans programme. Quand on trouve le monde mal fait, on devrait décrire le monde que l'on souhaite, et indiquer le moyen de passer de l'un dans l'autre. Stella veut-elle que la femme soit tutrice et le mari pupille, et qu'Omphale fasse filer à ses pieds tout le sexe à barbe? ou bien que femme et mari soient égaux? M^{lle} Hubertine demande-t-elle que la femme soit électeur et éligible? Et la veuve est-elle possédée du démon législatif?

Nos onze bas-bleus nous doivent un éclaircissement; car, la lumière, qu'on cherche en vain dans leur adresse à M. Hugo, ne se trouve pas davantage dans la réponse du Maître. Le Maître dit : « Devant la loi, la femme est mineure, elle est incapable, elle est sans action civile, elle est sans droit politique, elle n'est rien; devant la famille, elle est tout, car elle est la mère. Le foyer domestique est ce qu'elle le fait; elle est dans la maison la maîtresse du bien et du mal... La femme peut tout contre l'homme... Les lois sont imprudentes de la faire si faible, quand elle est si puissante. » Mais, le Maître ne dit pas ce qu'il faudra faire pour admettre la femme à l'égalité civile et politique de l'homme. Le Maître ne dit pas ce qu'il faudra faire, au cas où l'on trouverait le moyen d'admettre la femme à l'égalité civile et politique de l'homme, pour admettre l'homme à l'égalité de la femme devant le foyer; car, il est équitable, puisque l'égalité parfaite est l'idéal de M. Hugo, que l'homme étant dépourvu de ses privilèges civils et politiques, la femme soit dépourvue, en mesure équivalente, de ces privilèges, mille fois plus précieux que le droit d'ester en justice et de voter qu'elle acquiert au berceau de l'homme.

Maître, achevez d'effacer l'auréole de votre grand nom! Vous, bas-bleus, divaguez, extravaguez! La place de la femme est au foyer. Là, elle est reine! Qu'elle fixe le cœur de son mari et s'attache à lui comme le lierre au chêne; qu'elle ouvre à l'esprit du compagnon de sa vie les horizons calmes et sereins où naissent la force et la fécondité; qu'elle enseigne à ses enfants la crainte de Dieu et l'amour du prochain. Le christianisme lui a tracé cette mission; et, il est probable que le christianisme aura le dernier mot sur M^{lle} Henriette Caroste.

Informations

Un assez grand nombre de conseil généraux parmi lesquels ceux de l'Ardèche, d'Ille-et-Vilaine, du Gard, des Côtes-du-Nord, de la Creuse, etc., ont ouvert leur session. On remarque que les présidents conservateurs ont généralement exclu la politique de leurs discours d'ouverture, tandis que les présidents républicains paraissent l'avoir volontiers abordée. Dans la première catégorie, il faut citer MM. Ancel, président du conseil général de la Seine-Inférieure; Hamille, du Pas-de-Calais; Paulmier, du Calvados; etc., et dans la seconde MM. Waddington, de l'Aisne; Dauphin, de la Somme; Ledru, du Puy-de-Dôme; Cornil, de l'Allier; Chaumontel, de la Haute-Savoie; etc.

Aucun incident n'a, du reste, signalé jusqu'ici les délibérations des assemblées départementales où, en somme, on paraît devoir s'occuper beaucoup plus d'intérêts locaux que de discours politiques. Il paraît cependant

en dehors des séances, on s'occupe beaucoup aussi des futures élections sénatoriales et qu'en tous cas, les candidats ne manqueront pas.
M. Dufaure n'a prononcé aucun discours à l'ouverture du conseil général de la Charente-Inférieure.

Les journaux italiens annoncent le prochain voyage du maréchal de Mac-Mahon en Italie. Cette nouvelle est inexacte; le président de la République ne se rendra pas à Rome, il n'a même jamais été sérieusement question de ce voyage.
Il est probable, cependant, que le chef du pouvoir exécutif quittera prochainement Paris pour quelques jours; du moins le ministre des travaux publics a officieusement annoncé cette nouvelle au directeur de l'école agricole de Grignon.

L'Union rectifie de la manière suivante la note que nous avons empruntée à l'Univers :

« Lorsque l'Union a dit que les royalistes devaient prendre la place qui leur appartient dans toutes les manifestations de la vie publique, dans les élections des députés comme dans les élections des sénateurs, elle était autorisée à tenir ce langage, entièrement conforme, du reste, à la politique d'action que nous n'avons cessé de soutenir.
» Des instructions générales, et non pas une lettre adressée à un député, ont fait connaître la pensée de M. le comte de Chambord à ses amis, notamment au sujet des élections sénatoriales.
» Nous ne faisons cette rectification qu'afin d'éviter une confusion que certains journaux ont essayé d'accréditer. Les instructions de M. le comte de Chambord ont trait à l'action du parti royaliste dans le pays, et non aux résolutions qu'auront à prendre les députés lorsqu'il s'agira de pourvoir aux soixante-quinze sièges sénatoriaux réservés au choix de l'Assemblée. »

Chronique locale et méridionale.

Mardi soir, à neuf heures, l'orphéon de Cahors a chanté sur le balcon de M. Caviolle (Jules), président de la commission d'organisation de la fête de charité. La veille, à la même heure, la fanfare lui avait aussi donné une sérénade.

La pluie qui tombe à Cahors depuis plusieurs jours, avec abondance, va produire un grand bien dans nos campagnes, où elle était impatiemment attendue. Les prairies naturelles et artificielles souffraient déjà de la sécheresse, et les blés avaient également besoin d'un peu d'eau pour faire disparaître les atteintes de la gelée.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet, le décret du 25 mars 1852 avait déterminé le mode d'organisation des chambres consultatives d'agriculture, et deux circulaires, en date des 1^{er} avril et 20 juin de la même année, avaient invité les préfets à procéder à la nomination des membres qui devaient composer ces assemblées, et indiqué les règles à suivre pour la tenue des réunions.

Ces chambres ont été organisées dans tous les départements; mais dans plusieurs d'entre eux, après quelques années d'existence, elles ont cessé d'être réunies par le préfet, puis ont disparu.

Vous n'ignorez pas, monsieur le préfet, que ces chambres ont des attributions qui rendent leur existence indispensable. Ainsi, elles sont chargées spécialement de la statistique agricole de l'arrondissement, et leur avis peut être demandé sur les changements à opérer dans la législation agricole sur l'établissement des foires et marchés, sur la destination à donner aux subventions distribuées par l'Etat et le département, ainsi que sur la création des écoles d'agriculture et des fermes-écoles.

En conséquence, et pour obéir aux prescriptions du décret précité, il m'a paru nécessaire d'assurer le fonctionnement régulier d'une institution dont l'utilité a été constatée à plusieurs reprises.

Je vous prierais donc, monsieur le préfet, de prescrire les dispositions nécessaires pour la reconstitution des chambres consultatives d'agriculture dans votre département, dans le cas où

elles auraient cessé d'exister, et je vous demanderai de me rendre compte de l'application que vous aurez faite des présentes instructions.
Recevez, etc.,

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
Signé : C. DE MEAUX.

Le Journal officiel du 17 mars renferme le compte-rendu des opérations des caisses d'épargne, en 1873, dans toute la France. En voici quelques extraits :

Un premier tableau présente, par département, le rapport du nombre de déposants avec la population.

Dans les 32 départements au-dessus de la moyenne générale figurent :

L'Hérault... au 17^e rang, sur 1,000 hab., 80 dép.
Le Gard... au 30^e — sur — 62 —

Dans les 55 départements au-dessous de la moyenne générale figurent :

Le Tarn... au 5^e rang, sur 1,000 hab., 49 dép.
Le Cantal... au 9^e — sur — 43 —
Le Tarn-et-G. au 25^e — sur — 28 —
La Lozère... au 45^e — sur — 13 —
L'Aveyron... au 46^e — sur — 42 —
Le Lot... au 51^e — sur — 10 —

Dans le tableau présentant la moyenne par versement dans chaque département, la moyenne générale étant de 131 fr. 44 c., figurent :

Le Tarn... au 1^{er} rang, avec 202 fr. 83 cent.
L'Hérault... au 4^e — 188 13
Le Gard... au 7^e — 180 —
Le Cantal... au 16^e — 166 68
L'Aveyron... au 18^e — 165 66
Le Tarn-et-G. au 40^e — 148 83
La Lozère... au 61^e — 137 66
Le Lot... au 69^e — 132 29

Enfin, dans le tableau présentant, par département, la moyenne par livret, la moyenne générale étant de 257 fr. 56 c. figurent :

Le Cantal... au 1^{er} rang, pour 432 fr. 55 cent.
Le Gard... au 11^e — 336 18
Le Tarn... au 28^e — 306 74
L'Aveyron... au 31^e — 302 82
L'Hérault... au 34^e — 300 15
Le Tarn-et-G. au 52^e — 264 47
La Lozère... au 76^e — 229 35
Le Lot... au 78^e — 218 53

On nous écrit de Gourdon :

Une attaque nocturne a eu lieu tout près de Cahors, par un dangereux malfaiteur, sur la personne du nommé Josué Vigouroux, de Labastide-Murat, qui rentrait chez lui avec quatre de ses amis, après la fête de charité de dimanche dernier. Ce groupe descendit de voiture au bas de la côte de St-Henri; le sieur Vigouroux eut besoin de s'arrêter un instant, tandis que ses compagnons continuaient leur route à petits pas. Ne le voyant pas revenir, l'un d'eux l'appela, et n'obtenant pas de réponse il revint sur ses pas, hélant toujours son camarade qu'il rencontra enfin étendu par terre et étroitement par un inconnu, auquel il ne put faire lâcher prise, malgré son énergique intervention. Il cria au secours et les trois autres voyageurs accoururent aussitôt. On put s'emparer de l'agresseur, qui fut garotté solidement, placé sur leur voiture et remis à la gendarmerie de Labastide qui le conduisit immédiatement à Gourdon où il est emprisonné. Cet individu, qui aurait, paraît-il, passé quatre années à la prison centrale d'Ysses, serait originaire de la commune de Rassiels et appartiendrait à une famille honnête et aisée. Dans la soirée de mardi, l'attitude de ce détenu a inspiré des craintes dans la prison, à tel point que pour la sécurité du greffier, du concierge et des autres détenus, il a fallu recourir à la gendarmerie et prendre de sérieuses mesures de précaution.

On annonce que le comte de Rambuteau, préfet de la Haute-Garonne, va tenter un procès en diffamation au Progrès libéral, de Toulouse. « On se souvient, dit la France, que les députés républicains de la Haute-Garonne ont récemment fait auprès de M. Buffet une démarche infructueuse pour obtenir le changement du préfet. Le procès aura donc une réelle importance politique. »

Nous lisons dans le Phare de la Loire :

Depuis quelque temps déjà, de faux billets de Banque de 20 fr. ont été mis en circulation à Nantes. Nous avons eu connaissance de ces faits, il y a plusieurs jours, mais nous n'en avons pas parlé afin de ne pas gêner l'action de la justice.

Aujourd'hui, cette émission menaçant de prendre une assez grande extension, nous devons mettre le public en garde contre la fraude, en

indiquant les moyens de les reconnaître.

Au premier aspect, ces billets paraissent fort bien imités, mais en les examinant en détail, on peut voir beaucoup de fautes d'impression.

La première et la plus grossière aussi, se trouve dans les cartouches sur la face du billet, dans le texte de l'article de loi : au lieu du mot loi on a écrit loz.

Les billets portent dans le haut les numéros de série 154 à gauche et A 1255 à droite, dans le bas le numéro 154 se trouve à droite et le numéro 1255 à gauche. Le chiffre A 1255 qui se trouve à droite ne s'aligne pas, et la lettre A, ainsi que le chiffre 1 se trouvent à environ deux millimètres au-dessous de la ligne droite. Le numéro du billet que nous avons vu est 47,156,154 et la date d'émission le 2 janvier 1873. La signature Marsaud est plus grosse que sur les billets vrais. A la signature Alf. Mignot la lettre f, n'est pas nettement tracée. Le papier est plus fort et à la lumière, il présente une teinte jaune verdâtre. L'impression au revers de ces billets est très-mauvaise.

Lorsqu'une personne est renversée par une voiture, il y a souvent des difficultés sur le point de savoir à qui, du piéton renversé ou du propriétaire de la voiture, cause matérielle de l'accident, doit remonter, en droit, la responsabilité du fait.

Le tribunal civil de Lyon, dit le Progrès, a rendu un jugement de nature à préciser quelques éléments d'appréciation sur ce point.

Le tribunal a, en effet, décidé que lorsque la voiture avait une allure rapide aux angles des rues et places, et que d'ailleurs elle occupait la gauche et non la droite de la chaussée, ainsi que le prescrivent les règlements, il y a présomption légale de faute contre le propriétaire de la voiture, auquel incombe dès-lors l'obligation, pour échapper à la responsabilité, de prouver une faute à la charge du piéton, victime de l'accident.

Quoique la loi des prestations en nature soit applicable à tous les habitants d'une même commune, il est d'usage que ceux dont la profession et les services ne sont pas compatibles avec les exigences de la loi en soient affranchis. Une petite commune du Gard, qui a l'honneur et le bonheur d'être administrée par des radicaux de race, a cru devoir s'affranchir des convenances et de la tradition. Les Frères de la doctrine chrétienne de Monfrin (c'est le nom de la commune en question), ont été contraints de faire leurs prestations, et comme ils ne pouvaient être à la fois aux champs et à l'école, leur établissement a été fermé vendredi et samedi derniers.

Nous recevons de M Jules Duruof la communication suivante :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques détails concernant l'ascension que j'ai exécutée avec le ballon Torino, dimanche dernier, à Cahors :

Parti à 5^h 35, je prends tout de suite la direction du nord. La température était alors à 20 degrés centigrades.

A 5^h 40 j'arrive à une altitude de 700 mètres. Il fait 18 degrés de chaleur. Je traverse le Lot.

A 5^h 45, je suis à 850 mètres. Le thermomètre baisse encore de 1 degré.

A 5^h 50 j'atteins la hauteur de 1000 mètres. La chaleur n'est plus que de 15 degrés. A ce moment, le spectacle devient magnifique; une quantité innombrable de côtes occupe tout l'horizon et présente l'aspect de petits monticules; je suis la direction d'une grande route blanche qui les traverse en serpentant; je distingue nettement les nombreux circuits du Lot, et Cahors ressemble à une cité en miniature; son pont à trois tours n'est plus qu'un joujou de Nuremberg.

A 5^h 55 je descends à 700 mètres; je jette du lest; je reconnais qu'il y a de nombreuses habitations sur toutes les parties de ce sol accidenté. Le spectacle est nouveau pour moi; car, habitué à voyager au-dessus des plaines du nord de la France, je me trouve au-dessus d'un sol dont j'ignorais complètement la configuration.

A 6 heures, je remonte à 1000 mètres; la température varie peu, elle est de 17 degrés.

A 6^h 5 je parviens à 1400 mètres; la chaleur reste la même. Au fond de presque toutes les vallées je vois des parties unies et verdoyantes. Depuis mon départ, ma direction vers le nord n'a pas varié; un brouillard circulaire couvre l'horizon et m'empêche d'en distinguer les limi-

tes; je ne peux pas apercevoir les Pyrénées; vers le nord-ouest de gros nuages s'accumulent; partout ailleurs le ciel est d'un bleu pur.

A 6^h 10 j'atteins l'altitude maximum de mon ascension, c'est-à-dire 1500 mètres; la température reste encore à 17 degrés, Cahors commence à s'effacer en partie derrière les premiers côtes, alors je songe à descendre, car je distingue dans la direction vers laquelle je suis emporté, une vallée un peu large que les autres et c'est là que je veux atterrir.

A 6^h 15 j'arrive à 1300 mètres; l'air devient frais, cela est dû au coucher du soleil; le gaz de mon ballon se refroidit, ma descente s'accélère, la température est de 16 degrés.

A 6^h 20 je ne suis plus qu'à 600 mètres.

A 6^h 25 je touche terre à l'endroit que j'avais choisi; je suis à Gigouzac, canton de Catus; la température est de 13 degrés; la prairie dans laquelle je me trouve appartient à M. Roques, greffier en chef du tribunal de Cahors; un grand nombre de curieux accourent vers moi, et grâce à leur concours, l'aérostat est promptement dégonflé, plié et chargé sur la charrette de M. Miquel, maire de Gigouzac.

Après m'être rafraîchi dans une auberge, nous nous mettons en route pour franchir les 22 kilomètres qui me séparent de Cahors, où j'arrive à une heure du matin.

JULES DURUOF.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 7 avril 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES.
Bœufs.	2.803	1.715	1.30 à 1.70
Vaches.	840	770	0.96 à 1.54
Taureaux.	133	109	1.02 à 1.33
Veaux.	544	482	1.40 à 2.20
Moutons.	17.076	15.741	1.70 à 2.10
Porcs gras.	1.338	871	1.26 à 1.44

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Dernières nouvelles

Paris, 7 avril 1875, soir.

Officiel. — Les électeurs de la Guadeloupe sont convoqués pour le 6 juin à élire un député.

On a la confirmation qu'une note du gouvernement allemand a invité la Belgique à compléter sa législation, afin de réprimer les attaques contre les gouvernements étrangers.

La Belgique a répondu que ces lois existent; mais qu'il est impossible de punir les offenses par intentions.

La note allemande et la réponse belge paraissent avoir été communiquées verbalement aux puissances.

Bourse de Paris.

Paris, 8 avril 1875.

Rente 3 p. % 63,95
— 4 1/2 p. % 92,80
— 5 p. % 102,80

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué, licencié en droit à Cahors.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Publication prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du 4^{er} juin 1807.

Par exploit fait le vingt-neuf mars, mil huit cent soixante-quinze, par M^e Daynard huissier à Cahors, enregistré, à la requête de Monsieur Léon Vialard agissant en qualité de maire, de la commune de Catus, y habitant et domicilié.

Il a été notifié : 1^o à dame Delphine Maury épouse du sieur Louis Fillières, propriétaire, habitante et domiciliée de ladite commune de Catus, et 2^o à Monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de Cahors, en son parquet, au Palais de justice de cette ville, copie d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le trois mars dernier et contenant dépôt d'une copie dûment collationnée d'un acte retenu par M^e Antoine

Astié Caviolle, notaire à Catus, le trois février aussi dernier et portant vente par ledit Louis Fillières, d'une entière maison sise à Catus, nécessaire pour la construction de la nouvelle halle.

Il leur a été déclaré en même temps que ce dépôt et cette notification étaient faits en exécution des dispositions de l'article 2194 du code civil, pour purger les hypothèques légales qui peuvent grever l'immeuble ci-dessus vendu par ledit Fillières.

En conséquence, sommation leur a été faite de prendre ou de faire prendre, sur ledit immeuble et dans le délai de deux mois, telles inscriptions qu'ils jugeront convenables à raison des hypothèques légales qui peuvent le grever et ce, sous peine de déchéance.

Il leur a été déclaré de plus, que ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions à raison des hypothèques légales, n'étant pas connus, lesdites notifications seraient publiées dans les formes prescrites par la loi, conformément à l'avis du Conseil d'Etat, du premier juin mil huit cent sept, afin que

toutes personnes intéressées soient légalement constituées en demeure de prendre inscription sur ledit immeuble dans le délai de deux mois.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le six avril mil huit cent soixante-quinze.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Monsieur le rédacteur,

Veillez insérer dans vos colonnes cette attestation qui peut être utile à bien des malades — Madame Hembert était atteinte d'un cancer du sein et n'avait jamais voulu se laisser opérer; son état était désespéré. Encouragée par la guérison, sans opération, de la mère de M. Dèvigne, vicaire à Châlon-sur-Saône, elle se décida à entrer aussi dans la maison de

santé du docteur Cabaret, rue de Longchamps, 6, à Paris. Elle en sortit, 3 mois après, complètement guérie sans opération. Depuis, la guérison se maintient et M^{me} Hembert se porte parfaitement.

Hembert, ex-fabricant de Tulle à St-Pierre-Les-Calais.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 19.

Texte : Les îles Fidji. — Le jour des noces. — Le petit voleur. Ains va le monde (Comédie. — 2^e acte). — Les bords du lac de Constance. — Les grandes foires parisiennes.

Gravures : Les îles Fidji. — Thackenbau 1^{er}, roi des îles Fidji. — Katu Abel, fils aîné du roi. — La fille du roi. — Katu Timosi, troisième fils du roi.

— Habitation du roi. — Insulaires des îles Fidji. — Insulaire des îles Fidji (guerricr). — Un village des îles Fidji. — Le petit voleur. — Les bords du lac de Constance.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic :

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : 1 fr. 60 c.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Église ; il est visible tous les jours.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

NOUVELLE FABRIQUE

DE

CIMENT D'ANGÉLY

ENTREPOT

7, Maison BELMONT, rue Fénelon, 7

CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabrication du Ciment, remfermant, d'après les analyses faites, des qualités supérieures, aux titres des Portlands Anglais et des Ciments de Vassy.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance, Recevez l'assurance de ma considération.

BELMONT, jeune.

NOTA. — Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de Tapisserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de Poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 p. 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP & PÂTE DE BERTHÉ ne contiennent pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE

Une vaste MAISON, sise à Cahors, quartier St-Laurent, près la rivière du Lot, composée de cinq chambres au premier, vaste Cave et Galetas, UN ATELIER DE TEINTURERIE avec une grande Cave, cinq Chaudières, Bassines, Presse, Cartons et Platines, ainsi que tous petits Ustensiles pour l'exploitation de la Teinturerie et apprêts.

Une MACHINE A VAPEUR fixe, de la puissance de 4 chevaux.

Un ATELIER de CARDERIE et FILATURE, se composant de 4 Drousses ou Cardes, appareil de Rotta-Frotteur et de Bobineaux, avec pièces de rechanges, une Écharpisseuse ou Escardeuse, un Loup, un Batteur, un Métier à filer de 120 Broches, ainsi que tous accessoires indispensables, Dévidoirs et Pelotonneuse.

Deux MÉTIERS A TISSER, dont un Métier pour faire deux pièces à la fois, y compris tous les Outils nécessaires tels que Navettes, etc.

Un PUIES inépuisable, avec Pompe marchant par la Machine à vapeur se trouve dans l'intérieur de l'Atelier. Le tout est en parfait état, n'ayant besoin d'aucune réparation.

S'adresser pour visiter et traiter, au propriétaire, M. URBAIN CONTE, teinturier à Cahors (Lot). On donnera toutes facilités pour le paiement.

En vente chez tous les libraires

L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DU LOT

PRIX : 2 FR.

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION

SUR

MESURE

VÊTEMENTS COMPLETS

DE

Jeunes Communiantes



A. BOURGEOIS Marchand Tailleur

(MAISON DE M. GAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges ; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

MASTIC LHOMME-LEFORT



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

ET CICATRISER LES PLAIES

DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)

Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris. Dépôt central pour le Lot, chez M. VINEL, pharmacien-droguliste. — Se défier des nombreuses imitations et exiger sur chaque boîte le nom de Mastic Lhomme-Lefort et la signature de l'inventeur.

4 FR. par an DOUZIÈME ANNÉE LE 4 FR. par an

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS PARAIT TOUS LES JEUDIS

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Causerie financière. — Revue de toutes les valeurs. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Jurisprudence financière. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes officielles des tirages d'actions et d'obligations.

PRIME GRATUITE offerte à tout nouvel Abonné : LE CALENDRIER-MANUEL DU CAPITALISTE Pour 1875

VOLUME TRÈS-COMPLÈT DE 132 PAGES, CONTENANT : Des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — leurs hauts et plus bas cours en 1874, — l'époque de leurs tirages annuels, — leur revenu pendant chacune des cinq dernières années, — l'échéance de leurs coupons, — le taux et la période de leur amortissement, — l'historique de chacune des valeurs à lots autorisées et la liste des lots non réclamés des emprunts de la Ville de Paris.

On s'abonne p^r 4 fr. par an au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS EN ENVOYANT UN MANDAT-POSTE OU DES TIMBRES-POSTE

À CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu, à Paris Ou à l'une des Succursales du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS : à Lyon, 5, r. de l'Hôtel-de-Ville ; — à Marseille, 5, pl. de la Bourse ; à Bordeaux, 29, Cours de l'Intendance.